

### B.3.1 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

1

## AIDE À L'INVESTISSEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES À CARACTÈRE SOCIAL



B3

#### NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

- Réhabilitation des structures à caractère sanitaire et social :  
Pauvreté Précarité (sans hébergement)
- Création des structures à caractère sanitaire et social :  
Pauvreté Précarité (sans hébergement)
- Acquisition de matériels pour les structures à caractère  
sanitaire et social : Pauvreté Précarité (sans hébergement)
- Travaux de mise aux normes de sécurité prescrits par la  
commission de sécurité

#### Financement

25 % du montant de la dépense HT plafonnée à 228 700 € avec prise en compte du taux de modulation du potentiel fiscal élargi (le montant de la subvention ne doit pas être strictement inférieur à 100 €)

#### BÉNÉFICIAIRES

Communes, CCAS, E.P.C.I.

#### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (quantitatifs et qualitatifs)

- Réponse aux besoins du territoire
- Cohérence avec la politique Départementale, le Programme  
Départemental d'Insertion

#### MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Chaque dossier fera l'objet d'un examen particulier au vu de l'intérêt du projet avant attribution d'une subvention individualisée par la Commission Permanente.  
Une seule subvention peut être accordée par an.

#### PIÈCES À FOURNIR

- Note explicative du projet
- Délibération du Conseil  
municipal adoptant le projet
- Plan de financement  
(dépenses + recettes en  
TTC)
- Bilan comptable au  
31/12/2007
- RIB

#### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Insertion